

Une Équipe médico-sociale Mobile d'Appui à la Scolarisation pour :

- 1 Permettre l'école inclusive de la maternelle au lycée.
- 2 Être à l'écoute et soutenir les équipes pédagogiques.
- 3 Assurer une coordination renforcée entre l'Éducation Nationale et le secteur médico-social.
- 4 Sécuriser le parcours scolaire apportant une vision nouvelle des capacités de l'élève et une meilleure connaissance de ses besoins.



SECTEUR D'INTERVENTION :



NOS PARTENAIRES :



CONTACTS :



Adapei de l'Orne
SESSAD Départemental
48, rue Lazare Carnot
BP 278 - 61008 Alençon Cedex
02 33 32 22 54



EMAS Antenne de Flers
06 73 62 24 17 06 73 63 80 38



emas-flers@adapei61.fr

L'ÉQUIPE :



François HAYOT, Directeur



Vincent ROCHERY-GEOFFRION, Chef de service



Marine LEMAIRE, Psychologue



Benjamin HERGAULT, Éducateur Spécialisé



L'ÉMAS

une équipe médico-sociale
au service des équipes
pédagogiques pour la
valorisation de l'école
inclusive

Contacts au dos de la brochure

L'EMAS ADAPEI 61

Une **É**quipe médico-sociale **M**obile
d'**A**ppui à la **S**colarisation

C'est une équipe médico-sociale et pluridisciplinaire, composée :



d'une psychologue



d'un éducateur spécialisé



sous l'autorité du chef de service et du directeur du SESSAD Départemental.

L'équipe mobile bénéficie des ressources techniques, thérapeutiques, éducatives et partenariales des services et établissements médico-sociaux de l'Adapei de l'Orne.

L'Emas n'a pas vocation à remplacer des structures déjà existantes, ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individualisé d'élèves.

Selon la situation, et en lien avec l'équipe pédagogique, l'ÉMAS peut rencontrer la famille et/ou l'élève.

L'intervention directe se doit de rester **exceptionnelle et limitée**.



COMMENT L'EMAS INTERVIENT ?

L'EMAS est membre permanent du Pôle ressources du secteur de Flers et elle intervient auprès de situation d'élève à besoin éducatifs spécifiques.

POUR LE 1ER DEGRÉ MATERNELLE ET PRIMAIRE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT)

- **Envoi** d'une "Fiche Saisine Pôle Ressources" par le/la directeur-trice (procédure interne)
- **Étude** de la situation en comité de Pilotage du Pôle Ressource + composition de la Cellule de suivi
- **Saisine** de l'EMAS ● **Non-Saisine** de l'EMAS

Intervention directe de l'EMAS

Veille de l'EMAS (modalités selon situations)

POUR LE 2ND DEGRÉ COLLÈGE ET LYCÉE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT)

- **Envoi** d'une "Fiche Saisine EMAS" par le chef d'établissement (voir CONTACTS) + copie à l'IEN-ASH (inspecteur de l'Education nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés)
- **Étude** de la demande par l'équipe et retour à l'établissement de la décision de l'EMAS

Intervention :
Première rencontre pour fixer les modalités d'interventions

Pas d'intervention :
Veille de la situation et relais auprès des partenaires concernés